AR PREFECTURE

082-218200947-20200730-D20200724_02-BF

Regu le 06/08/2020

Délibération du Conseil Municipal

D.2020.07.24 - 02

ACTE: 7.1.2

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt et le 24 juillet à 18 h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents: Mmes Basso-guichard, Gauchet, Laronde, Mazille, Negre

MRS BADOC, CAM, GERVAIS, LE MOING, MERIC, PIERASCO, ZULIAN

Procuration: MME BOURCIER A MME BASSO-GUICHARD

Excusé / Absent : M. Baïada, MME DENIS

Secrétaire: M. PIERASCO

Date de la convocation: 20/07/2020

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 13

❖ OBJET: VOTE DU BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2020

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 10 juillet, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 92 930.86 €

Dépenses et recettes d'investissement : 336 846.56 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

• **VOTE :** le budget du service assainissement de l'exercice 2020 présenté par Monsieur François LE MOING, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de :

➤ Fonctionnement à: 92 930.86 €

➤ Investissement à: 336 846.56 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

François LE MOING